

N° 8340<sup>6</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

## PROJET DE LOI

portant modification de la loi modifiée du 10 août  
2018 portant organisation de l'Administration de  
l'enregistrement, des domaines et de la TVA

\* \* \*

### AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(25.6.2024)

Par dépêche du 14 mai 2024, le président de la Chambre des députés a soumis à l'avis du Conseil d'État deux amendements parlementaires au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission des finances, ci-après « Commission », lors de sa réunion du même jour afin de donner suite aux observations formulées par le Conseil d'État dans son avis du 23 avril 2024<sup>1</sup>.

Les amendements sous revue étaient accompagnés d'observations préliminaires, d'un commentaire pour chacun des amendements ainsi que du texte coordonné du projet de loi tenant compte desdits amendements.

\*

### CONSIDERATIONS GENERALES

Les amendements visent essentiellement à tenir compte des propositions de reformulation des articles 4 et 5 du projet de loi mises en avant par le Conseil d'État dans son avis précité du 23 avril 2024. Par ailleurs, le Conseil d'État constate à la lecture du texte coordonné du projet de loi, texte qui reprend les amendements parlementaires, que la Commission a également tenu compte directement, à ce niveau, de l'essentiel des autres propositions de reformulation du projet de loi suggérées par le Conseil d'État.

\*

### EXAMEN DES AMENDEMENTS

#### *Amendements 1 et 2*

Les modifications effectuées par la Commission à l'endroit du libellé des articles 4 et 5 du projet de loi permettent de conférer aux articles 13 et 14, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA la teneur proposée par le Conseil d'État dans son avis précité du 23 avril 2024, ce qui amène le Conseil d'État, compte tenu également des explications fournies aux « Observations préliminaires », à marquer son accord avec les deux amendements.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 25 juin 2024.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Marc THEWES

<sup>1</sup> Avis n° 61.731 du Conseil d'État du 23 avril 2024 relatif au projet de loi portant modification de la loi modifiée du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA.

